

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 28 mars 2023 (09h00 – 12h45 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

09h00 Mot de bienvenue du président, Julien Lamothe

09h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26.01.23)

09h10 Points d'action

- Etat d'avancement des points d'action de la dernière réunion - information

09h15 Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)

- Échange de vues sur la méthodologie de l'étude sur les défis des produits aquacoles dans les points de vente alimentaires avec Christophe Vande Weyer et Laurène Jolly, DG MARE A4
- Examen du projet d'avis suggérant des études sur le thon pour le programme de travail 2023
- Voie à suivre

10h15 Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)

- Présentation de la proposition de conseil conjoint sur le rapport économique sur le secteur aquacole de l'UE par Brian Thomsen, président du Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)
- Examen d'un projet d'avis commun
- Voie à suivre

10h45 Pause

11h00 Obligation de débarquement

- Échange de vues sur le rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement avec Evelien Ranshuysen, DG MARE D3
- Examen d'un projet d'avis sur le rapport à venir
- Voie à suivre

11h30 Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs (OP)

- Présentation de l'AUTOPESCA et d'autres projets financés dans le cadre du Plan de Production et de Commercialisation par Juana Maria Parada Guinaldo, OR.PA.GU.
- Échange de vues



12h00 Plans de production et de commercialisation

- Examen d'un projet d'avis sur la diffusion des « Lignes directrices et bonnes pratiques MAC : Plans de production et de commercialisation (édition 2022) »
- Voie à suivre

12h15 Groupe de discussion conjoint MAC/NWWAC/NSAC sur le tourteau

- Mise à jour sur les dernières réunions et les travaux à venir par Norah Parke, présidente du groupe de discussion
- Échange de vues

12h25 Vice-président

- Échange de vues en vue de déterminer la suggestion éventuelle du Vice-Président du Groupe de travail 1

12h35 Questions diverses

12h40 Résumé des points d'action

12h45 Fin de la réunion



Version annotée

Type	Article	Contexte	Objectif	Documents
Considération	EUMOFA	EUMOFA est un outil d'information sur le marché du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, développé par COM. Dans le cadre du programme de travail de l'année 7, le MAC s'est engagé à fournir des suggestions à la DG MARE sur des sujets (analyses de la structure des prix et analyses thématiques). Le 17 octobre 2022, le MAC a adopté un avis suggérant une étude sur les enjeux des produits aquacoles dans les points de vente alimentaires. Dans sa réponse, la DG MARE a accepté l'étude, mais a demandé une réunion pour discuter de la portée et des tâches. Le 3 février 2023, le MAC a adopté un avis suggérant des études pour le programme de travail 2023 de l'EUMOFA. Lors de la réunion du 26 janvier 2023, il a été convenu, à titre de point d'action, de programmer l'examen d'un projet d'avis sur une suggestion d'études en suspens sur les produits à base de thon.	Échange de vues avec MARE A4 sur la portée et les tâches de l'étude sur les défis des produits aquacoles dans les points de vente alimentaires. Examen du projet d'avis suggérant des études sur les produits à base de thon dans le cadre du programme de travail 2023 de l'EUMOFA.	- Avis MAC (points de vente aquacoles) - Avis MAC (programme de travail 2023) - Projet d'avis sur les produits thoniers (par e-mail / Espace Membres)
Considération	CSTEP	Tous les deux ans, le STECF publie le rapport sur le secteur d'aquaculture, qui donne un aperçu complet des dernières informations disponibles sur la production, la valeur économique, la structure et les performances concurrentielles du secteur aquacole au niveau national et européen. Dans le cadre du programme de travail de l'année 7, il y a un engagement à produire des conseils sur ce rapport économique. Une présentation de l'édition 2022 a eu lieu lors de la réunion du 26 janvier 2023. Le CCA a entamé des	Présentation d'une proposition d'avis conjoint par le président du CCA. Examen d'un projet d'avis conjoint sur le rapport économique sur le secteur aquacole de l'UE.	- Présentation - Rapports du CSTEP - Rédiger un avis (par e-mail / Espace membres)

		travaux sur le même sujet et souhaiterait proposer un avis commun.		
Considération	Obligation de débarquement	de La Commission européenne rend compte chaque année de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement de l'année précédant le rapport. Dans le cadre du programme de travail de l'année 7, le MAC s'est engagé à adopter d'avis sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement, en particulier les nouveaux développements par rapport aux avis précédents. Au cours des années précédentes, le CCM a adopté des conseils du point de vue du marché couvrant des sujets tels que les utilisations disponibles et les débouchés commerciaux, les effets sur les prix et la présence sur le marché, les impacts socio-économiques, l'infrastructure et la coopération, et le contrôle. Avant la réunion, le Secrétariat a distribué un questionnaire afin de recueillir des contributions en vue d'un nouveau projet d'avis.	Échange de vues avec le représentant de la DG MARE sur le rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement, ainsi que sur la pertinence des avis précédents. Examen d'un projet d'avis sur le rapport à venir.	- Avis MAC (2022) - Projet d'avis (par e-mail / Espace membres)
Information	Organisations de producteurs	de Le 3 février 2023, le MAC a adopté un avis sur la sensibilisation au rôle des organisations de producteurs. L'avis comprend une action convenue visant à programmer de brèves présentations de programmes scientifiques menés par les organisations de producteurs et de partenariats industriels-scientifiques. OR.PA.GU. entreprend le projet AUTOPESCA pour l'automatisation des processus de pêche, dans le cadre du Plan de production et de commercialisation et du EMFF.	Présentation du projet AUTOPESCA par représentant OR.PA.GU.	- Avis MAC - OR.PA.GU.

Considération	Plans de production et commercialisation	En 2018, le MAC a publié un document contenant des lignes directrices et des bonnes pratiques pour les plans de production et de commercialisation. En 2022, le document a été mis à jour pour refléter les changements récents dans les règles de financement et pour ajouter de nouvelles directives.	Examen d'un projet d'avis encourageant la diffusion du document révisé.	- Projet d'avis (par e-mail / Espace membres) - Document
Information	Tourteau	Dans le cadre du suivi de travaux conjoints antérieurs, le MAC, le NWWAC et le NSAC ont mis sur pied un nouveau groupe de discussion conjoint sur le tourteau, qui préparera un avis sur les questions de gestion et de chaîne d'approvisionnement.	Rapport du Président du Groupe spécialisé sur les dernières réunions et travaux.	- Termes de référence - Avis (2021) - Lettre (2022)
Décision	Vice-président	Conformément à l'article 4 du règlement délégué (UE) 2015/242, « le conseil consultatif désigne, par consensus, un président et au moins un vice-président. Le président peut provenir de l'extérieur des membres du Conseil consultatif. Si le président est désigné parmi les représentants des organisations membres, au moins un des vice-présidents est désigné parmi les membres de la catégorie des organisations sectorielles et des autres groupes d'intérêt visés à l'article 2 auxquels le président n'appartient pas. Ce principe s'applique également, dans la mesure du possible, aux présidents des groupes de travail. ». Lors de la réunion de l'Assemblée générale du 27 janvier 2023, il a été suggéré que chaque groupe de travail discute de la nomination des vice-présidents.	Échange de vues et suggestion éventuelle au Comité exécutif d'un vice-président du GT1.	- Règlement délégué